Réf. Farde e-Assemblées : 2726749

N° OJ : 186

Projet d'Arrêté - Conseil du 07/09/2026

Objet : Sports.- Asbl Avant-Garde Sport.- Subside d'investissement : 920,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de l'asbl Avant-Garde Sport;

Vu les crédits prévus à l'article 76410/52252 du budget extraordinaire 2026.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article unique : Octroyer un subside d'investissement de 920,00 EUR à l'article 76410/52252 du budget extraordinaire 2026 à l'attention de l'asbl Avant-Garde Sport pour l'achat de matériel (tapis) (n° de projet BM10-239-2009).

Annexes :